



DOSSIER
DE PRESSE

RENCONTRES TERRITORIALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN OUTRE-MER

Un événement

RÉSEAU OUTRE-MER
PRÉVENTION PROTECTION
ENFANCES JEUNESSES
FAMILLES



Mercredi 30 novembre 2022

Le Département aux côtés des Réunionnais

ÉDITO

Les enjeux relatifs à la protection de l'enfance sont profondément humanistes. Ils touchent au modèle social et sociétal que nous voulons bâtir pour nos enfants. A ce titre, l'échelon départemental, par ses missions dévolues par la loi, assume un rôle primordial de protection de l'enfance et plus largement de son accompagnement sur le chemin de l'épanouissement et du bonheur.

Ces rencontres territoriales de la protection de l'enfance, organisées par IdealCO en partenariat avec le Département de La Réunion, sont l'occasion de mettre en lumière et de partager nos visions, nos pratiques et nos difficultés relatives à la mise en œuvre des missions des différents acteurs évoluant dans la sphère de la protection de l'enfance.

Si nous y voyons évidemment l'occasion de valoriser notre action sur le territoire réunionnais, où le Département assure notamment le soutien et l'accompagnement de 2 400 enfants au titre de l'ASE, nous voyons dans ce rendez-vous l'opportunité de co-construire des outils pratiques, pragmatiques et innovants au service d'une politique publique plus efficiente, plus humaine, et plus solidaire.

C'est avec une grande fierté que nous accueillons donc ces rencontres territoriales de la protection de l'enfance, véritable incubateur d'une nouvelle manière de voir et de faire société, en faveur de nos publics.

A handwritten signature in blue ink that reads "Cyrille Melchior".

Président du Conseil départemental de La Réunion

INTRODUCTION

LES RENCONTRES TERRITORIALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN OUTRE-MER

Comprendre et apprendre pour innover autour des enjeux multiples de la protection de l'enfance ultra-marine

DU 30 NOVEMBRE AU 1^{ER} DÉCEMBRE

Les Rencontres territoriales de la protection de l'enfance en Outre-mer sont avant tout un temps d'échanges des acteurs institutionnels, des professionnels de l'enfance. Fédérer les Outre-mer mais aussi permettre aux cadres et professionnels de confronter les idées et les pratiques de leurs territoires est l'objectif premier de ces 2 jours à l'Université de La Réunion. Laboratoires de la protection de l'enfance, les départements ultra-marins travailleront donc en ateliers et tables rondes autour d'une thématique inédite : la dimension culturelle dans la prise en charge des mineurs relevant de la protection de l'enfance.

Cet évènement est organisé par la plateforme collaboratif de la sphère publique, le réseau outre-mer Prévention Protection Enfances Jeunes Familles, en partenariat avec le Département de La Réunion en partenariat avec le Ministère de la justice, le Ministère des Outre-mer, le Préfet de La Réunion, Université de La Réunion et avec le soutien de Groupe SOS, La Caisse des Allocations Familiales.

LES RENCONTRES TERRITORIALES
de la
protection de l'enfance
en
OUTRE-MER

Université de La Réunion
30 novembre et 1^{er} décembre 2022
www.rtp-e-outre-mer.com

Un évènement

RÉSEAU OUTRE-MER
PRÉVENTION PROTECTION
ENFANCES JEUNESSES
FAMILLES

Co-organisé avec

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

En partenariat avec

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DES OUTRE-MER
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Avec le soutien de

Groupe SOS Jeunesse


CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Réunion

Avec le concours de

ONPE Observatoire national de la protection de l'enfance

IRTS LA RÉUNION

FOCUS SUR LES INTERVENTIONS DES SERVICES DU DÉPARTEMENT



Programme

9h00 - Ouvertures officielles :

Amphithéâtre Lacaussade

Jean-François CARENCO, Ministre délégué chargé des Outre-mer (intervention vidéo) • **Charlotte CAUBEL**, Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance

- **Cyrille MELCHIOR**, Président du Conseil Départemental de La Réunion
- **Caroline NISAND**, Directrice Protection Judiciaire de la Jeunesse, Ministère de la Justice
- **Aïssatou CHAMBAUD**, Vice-présidente Famille, Protection de l'enfance et action sociale à la Collectivité territoriale de Guyane et présidente du comité de pilotage du réseau outre-mer enfance jeunesse famille
- **Frédéric MIRANVILLE**, Président de l'Université de La Réunion ;
- **Laurent LAGIE DEFRANCE**, directeur des affaires publiques, idealCO

10h00 - Séance plénière 1

Amphithéâtre Lacaussade

Présentation de la loi du 7 février 2022 sur les volets suivants : développement des ressources de l'environnement de l'enfant, le placement chez les TDC, le parrainage, le placement familial.

Après une présentation de la loi, nous verrons ce que ce texte change pour les départements et pour les juges dans leurs pratiques. Nous poserons la question de l'accompagnement des TDC suite à cette loi et aborderons les difficultés/ressources propres à l'insularité.

Intervenant(e)s :

- **Valérie GORLIN**, Magistrate, Cheffe du bureau des partenaires institutionnels et des territoires, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- **Marion CERISUELA**, Chargée de mission Protection Judiciaire de la Jeunesse, ONPE
- **Mélanie CABAL**, Conseillère protection de l'enfance à la cour d'appel
- **Sonia JOACHIM-ARNAUD**, Directrice territoriale, Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Réunion
- **Nathalie ANOUMBY**, Directrice générale adjointe Pôle des Solidarités, Conseil Départemental de La Réunion

Animation par : Rémi PIALAT, animateur du réseau outre-mer enfance jeunesse famille.

11h30 - Séance plénière 2

Amphithéâtre Lacaussade

La prise en compte de la dimension culturelle en protection de l'enfance : les départements et collectivités d'outre-mer comme laboratoires au service de tous les enfants de la République

Sur la base de plusieurs études en lien avec la protection de l'enfant, nous étudierons dans cette table-ronde les expériences vécues dans les Drom qui peuvent inspirer l'ensemble des départements français, comme par exemple la prise en compte des proches comme acteurs de protection, l'usage de la diversité linguistique comme fondement d'un lien de confiance, la mise en œuvre d'une politique publique qui dépasse les discriminations (de rapport de domination historiques, de sexe et de couleur de peau notamment...) tout en tenant compte des « pesanteurs » qu'elles représentent...

Des illustrations de territoires ultra-marins viendront compléter cette intervention :

Vidéo de la Guyane : le transport des enfants pour être scolarisé dès la sixième et les problématiques interculturelles que cela peut poser.

Intervenant(e)s :

- **Gilles SERAPHIN**, Directeur du Centre de recherches Éducation et Formation, responsable de l'équipe de recherche « Éducation familiale et interventions socio-éducatives auprès des familles », Université de Nanterre
- **Marie-Annick GRIMA**, Docteur en psychologie et consultation en ethnopsychiatrie

12h30 - Pause déjeuner


14h00

Amphithéâtre Lacaussade

Présentation du projet Jeunes d'autres mers

Jeunes d'autres mers est une recherche-action vidéo innovante pour valoriser la protection de l'enfance des territoires d'Outre-Mer et réalisé par **Bertrand HAGENMULLER**. L'intention est de valoriser les pratiques et les innovations des professionnels des outre-mer.

Chaque court-métrage présenté sera suivi d'un échange avec les professionnels présents sur le film. Ce projet vous sera présenté dans tous ses aspects lors des plénières **3, 4, et 7** et lors des ateliers **3 et 4**.



FOCUS SUR LES INTERVENTIONS DES SERVICES DU DÉPARTEMENT

Mercredi
30 NOVEMBRE

14h10 - Séance plénière 3
La sagesse des liens

Amphithéâtre
Lacaussade

Régulièrement les éducateurs et les enfants de la MECS Filaos se rendent sur les hauteurs de Saint-Paul pour passer la journée à Kaskabar. Loin du huis clos de leur foyer, ils retrouvent les vertues d'une éducation faite d'expérience partagée qui rend ses lettres de noblesses aux mots de Paulo Freire «Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde». Grâce à cet autre rapport à l'éducation, ils retissent, avec l'aide de figures tutélaires comme le chanteur Danyèl Waro, les racines d'une culture créole trop longtemps méprisée et écrasée. La protection de l'enfance s'inscrit ainsi pleinement dans la culture bien vivante des jeunes qu'elle accompagne.

Intervenant(e)s :

- Florence WARO, Artiste, co-fondatrice du site KAZKABAR
- Aurélie CARO, Monitrice-éducatrice, Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Les Filaos
- Etienne RICHARD, Éducateur, Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Les Filaos

15h30 - Pause

15h50 - Séance plénière 4
Un chemin vers l'école

Amphithéâtre
Lacaussade

L'accès à l'éducation est un des droits fondamentaux de l'enfant. Pourtant, pour les jeunes en situation irrégulière, il est souvent difficile d'intégrer une école de droit commun et ce, au mépris de la loi française.

Yoann et son équipe de l'accueil de jour de M'Tsangabeach tentent de pallier ces manquements, en proposant à ces jeunes un espace quotidien fait d'apprentissages scolaires et d'activités de loisirs...en espérant les voir intégrer au plus vite une école de droit commun. Parallèlement, ils soutiennent les parents qui vivent dans des conditions de grande précarité et redoutent que leurs enfants, à défaut des chemins de l'école, ne prennent ceux de la délinquance.

Intervenants :

- Yoan MENINGER, coordinateur du dispositif d'accueil de jour de Mlezi-Maoré
- Lydia BARNEOUD, Directrice Haki Za Wanatsa

15h50 à 17h20 - Atelier 1
Echanges inter-DOM sur la parentalité et l'accueil des jeunes porteurs de handicap

Salle B2



Jeudi
1^{er} DECEMBRE

Programme

9h00 - Séance plénière 5
Comment les professionnels travaillent la question de l'insularité ? Et comment les différences culturelles entre les professionnels et les jeunes, peuvent devenir un levier plutôt qu'être un obstacle ?

Amphithéâtre
Lacaussade

Intervenants :

- Liliane VALLOIS, Directrice territoriale, Protection Judiciaire de la Jeunesse de Polynésie
- Thierry MALBERT, Anthropologue, Maître de Conférences HDR en Sciences de l'Éducation, Directeur scientifique de l'observatoire de la parentalité de La Réunion
- Université de la Réunion
- Mohamed MHOUDHOIR, Assistant de service social Délégation de Mayotte à la Réunion

Animation par : Léonor SAUVAGE, Chargée de mission Outre-mer, Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

10h30 - Séance plénière 6
La prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant et la santé des enfants confiés à l'ASE

Amphithéâtre
Lacaussade

Intervenants :

- Marion CERISUELA, Chargée de mission Protection Judiciaire de la Jeunesse, Observatoire National de la Protection de l'Enfance, ONPE
- Dr. Françoise ABRIAL, Médecin référent protection de l'enfance, Conseil Départemental de la Réunion
- Dr. Fernande DONZ, Médecin référent protection de l'enfance, Conseil Départemental de la Réunion
- Jean GIRARD, Pédiopsychiatre

Animation par : Rémi PIALAT, animateur du réseau outre-mer enfance jeunesse famille, idéalCO

12h00 - Pause déjeuner

13h30 - 15h00 - session de 3 ateliers

Atelier 2
La prévention à la Réunion

L'expérience de deux équipes en prévention spécialisée. Diffusion de deux courts-métrage : « Jeunesse vos papiers » et « une place au soleil ».

FOCUS SUR LES INTERVENTIONS DES SERVICES DU DÉPARTEMENT



Jeudi
1^{er} NOVEMBRE

Intervenants :

• Alexandre MICHEL, Éducateur de rue à la Réunion • Annabelle BIGOT, éducatrice de rue à la Réunion • Nathalie GASQUE, Directrice, Maison des familles

Animation par : Bertrand HAGENMULLER, réalisateur et sociologue



Atelier 3

Salle B2

Les accueillantes

Diffusion du court-métrage « Les accueillantes » et échanges autour de la pratique professionnelle en accueil familial.

Intervenantes :

• Monique GRILLET, Assistante familiale, Conseil Départemental du Doubs
• Laetitia SAUVAGE, Doctorante et formatrice ; Référent professionnel, assistant familial, Conseil Départemental de La Réunion ; Assistantes familiales

Animation par : Laetitia MASSONNEAU, déléguée de territoire en protection de l'enfance, Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle



Atelier 4

Salle B2

échanges inter-DOM sur la notion d'isolement professionnel dans un contexte d'insularité

15h00 - Pause



Séance plénière 7

**Amphithéâtre
Lacaussade**

Après la violence

Nayel et Isayas sont deux jeunes placés pour 6 mois dans le CER de la plaine des Cafres. Tous les deux de culture mahoraise, comme la plupart des jeunes du centre, ils tentent de construire une vie loin de la violence dans laquelle ils ont grandi. Avec eux nous partons dans les hauteurs du Cirque de Mafate pour une randonnée de plusieurs jours avec leur éducateur Arnaud. A travers ce court métrage nous aborderons l'accompagnement PJJ, la protection et le placement judiciaire, l'exil et l'insularité, l'accompagnement par des professionnels avec une culture et une langue différente, l'insertion, et enfin l'impact de l'insularité.

Intervenants :

• Victor RAKOTO, Éducateur, Protection Judiciaire de la Jeunesse
• Sonia JOACHIM ARNAUD, directrice territoriale, Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Réunion • Hugues MAKENGO, Directeur territorial, Protection Judiciaire de la Jeunesse de Mayotte • Maxime ZENNOU, Directeur général, Groupe SOS Jeunesse

Clôture de l'évènement par :

• Cyrille MELCHIOR, Président, Conseil Départemental de la Réunion
• Aïssatou CHAMBAUD, Vice-présidente Famille, Protection de l'enfance et action sociale à la Collectivité territoriale de Guyane et présidente du comité pilotage du réseau outre-mer enfance jeunesse famille

PRÉVENIR, PROTÉGER, ACCOMPAGNER : LES PRIORITÉS DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE

Prévenir, protéger, accompagner tel est le socle des actions menées par le Département dans le cadre de sa mission première : la protection de l'enfance.

À ce titre, il organise l'accueil et la prise en charge des enfants qui lui sont confiés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, soit dans les foyers départementaux de l'enfance, soit chez les assistants familiaux, soit dans les établissements sociaux et médico sociaux.

L'année 2019 a largement été consacrée à l'élaboration du Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SDOSMS) Enfance-Famille. Ce document stratégique constitue la feuille de route de politique Enfance-Famille pour la période 2020-2024.

Parmi les orientations qui y figurent notamment : une meilleure prise en compte de la santé des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) et l'amélioration des prises en charges complexes ainsi que l'adaptation de l'offre de loisirs, de l'accompagnement et de l'hébergement à la diversité des besoins.

Plus de 100 millions d'euros sont consacrés par la Collectivité pour des mesures d'accompagnement des familles afin de favoriser le maintien des enfants à domicile, la mise en place d'actions par les associations, l'accueil et l'hébergement chez des assistants familiaux et dans les établissements, l'accompagnement et la mise à l'abri des femmes victimes de violences intrafamiliales.

La Collectivité met en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires, afin de contribuer au bien-être des enfants et des jeunes victimes et d'assurer leur développement dans un cadre sain et stable.

Pour lutter notamment contre les violences faites aux enfants qu'elles soient

d'ordre psychologique, d'ordre physique, le Département travaille aussi en réseau avec la Protection Maternelle Infantile, les assistants familiaux ou encore les associations. Le message porté par la Collectivité est clair le collectif fait la force de l'action : « les violences intrafamiliales, tous concernés ».

Devant l'ampleur des signalements et Informations Préoccupantes (IP), la Collectivité agit pour protéger, préserver les besoins fondamentaux des enfants victimes pour qu'ils puissent retrouver un cadre sain et stable propice à leur développement.

CADRE RÉGLEMENTAIRE : 3 LOIS STRUCTURANTES

La réforme de la protection de l'enfance du 5 mars 2007 qui repose sur 3 objectifs : développer la prévention, organiser le signalement et des interventions (CRIP), développer une prise en charge adaptée et diversifiée, etc.

Loi du 16 mars 2016 vise à mieux prendre en compte les besoins de l'enfant : vers plus de protection et de stabilité dans les parcours de l'enfant et du jeune adulte ; et améliorer la gouvernance nationale et locale de protection de l'enfance pour une politique publique décloisonnée et transversal.

Loi du 7 février 2022 dite Loi taquet entend améliorer la situation des enfants protégés par l'ASE et en particulier améliorer l'exercice du métier d'assistant familial. Plusieurs mesures ont été actées dont la nécessité de renforcer les compétences des professionnels et de reconnaître leur rôle, avec participation à l'élaboration et au suivi du projet pour l'enfant.

LA CRIP

La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Département est chargée de recueillir et d'évaluer toute information préoccupante relative à un mineur en danger ou en risque de l'être, en lien avec le numéro vert 119.

QU'EST-CE QU'UNE INFORMATION PRÉOCCUPANTE ?

Une information préoccupante est tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un mineur bénéficiant ou non d'un accompagnement se trouve en situation de danger ou de risque de danger et puisse avoir besoin d'aide.

Elle doit être transmise aux autorités concernées pour évaluation de l'aide à apporter et en particulier à la CRIP.

QU'ENTEND-ON PAR MINEUR EN DANGER ?

Un mineur en danger est un enfant victime de violences physiques, de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique, d'actes de cruauté mentale, d'abus sexuels.

Un mineur en risque de danger est un mineur dont les conditions de vie ou d'éducation constituent une menace pour sa santé, sécurité, moralité ou son développement physique, affectif, intellectuel ou social.

QUI PEUT SIGNALER ?

Tout citoyen et tout professionnel peut transmettre une information préoccupante

et en particulier les services suivants : Éducation nationale via la CRIPEN, hôpitaux, numéros verts, services du Conseil départemental, associations, justice, forces, de l'ordre, établissements médico-sociaux, communes, structures d'accueil, de petite enfance etc.

AUGMENTATION DES SIGNALEMENTS

Les signalements directs et les signalements CRIP connaissent une hausse constante depuis 2019 et les projections linéaires à fin d'année 2022 prévoient une augmentation de 60 % des signalements directs, 4 fois plus de saisines du Parquet par la CRIP par rapport à 2021.

Après une augmentation de près de 50 % en 2021, la part d'Informations Préoccupantes (IP) qualifiées de situations de danger s'est stabilisée en 2021 et 2022 autour des 60 % de l'ensemble des IP (contre 45 % avant 2021).

Les enfants de moins de 3 ans représentent en 2022 14 % des enfants concernés par une IP, un chiffre stable depuis 2019.

Les enfants de moins de 6 ans représentent en 2022 28 % des enfants concernés par une IP, un chiffre stable depuis 2019 également.

On note cependant que la part d'enfants de moins de 6 ans faisant l'objet d'un signalement direct ou d'une saisine du Parquet par la CRIP augmente.

Ces enfants représentent, en 2022, 27 % de ces IP sensibles contre 23 % en 2021. L'analyse des mauvais traitements constatés concernant les IP danger montrent une augmentation de la part de violences psychologiques.

CONTACTER LA CRIP

Par fax au 0262 90 38 97

Ou par courrier au :

Conseil Départemental de La Réunion

Direction Famille Enfance - CRIP 974

2, rue de la Source - 97488 Saint-Denis Cedex

Tél. : 0262 90 39 70 ou 0262 90 33 95

(de 8h à 16h, du lundi au jeudi et de 8h à 15h30, le vendredi).

En cas de nécessité de protection immédiate, la transmission écrite doit toujours être doublée d'un appel téléphonique aux autorités concernées.

PAR TÉLÉPHONE

Numéro vert départemental : **0800 22 55 55**

(8h30-17h en semaine et 16h le vendredi)

appel gratuit à partir d'un poste fixe

Une information préoccupante signalée téléphoniquement par un professionnel doit être confirmée par écrit.

Le service CRIP ne reçoit pas de public

mais est joignable au téléphone :

0262 90 30 57 et par mail : dfamille-enfance@cg974.fr



DES MESURES D'AIDE ET PROTECTION

L'AIDE ÉDUCATIVE À DOMICILE

Le Département a mis en place des mesures d'Aide Éducative à Domicile (AECD). Il s'agit d'intervenir à domicile en vue de soutenir les familles dans leur rôle éducatif et parental et de maintenir l'enfant dans sa famille, tout en aidant ses parents ou ceux qui exercent l'autorité parentale, à surmonter leurs difficultés relationnelles, éducatives ou psychologiques. L'action éducative est mise en œuvre avec l'accord écrit des parents, du tuteur ou du détenteur de l'autorité parentale du mineur, du mineur émancipé ou du jeune majeur de moins de 21 ans. La famille doit adhérer à la démarche. Cette aide permet également d'apporter un accompagnement aux mineurs émancipés et aux majeurs de moins de 21 ans. En 2018, 1 453 mesures ont été mises en place.

L'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

Mises en place lorsque le parent refuse la collaboration avec les services sociaux, l'enfant est donc dans une situation de danger, des mesures d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) peuvent être prises. Une saisine du juge est réalisée afin de favoriser le maintien à domicile des jeunes avec un accompagnement de la famille. L'exercice de ces mesures est assuré par les services territoriaux déconcentrés et par deux associations qui ont fait l'objet d'une autorisation conjointe Protection Judiciaire de la Jeunesse/Conseil Départemental, l'Association pour l'Éducation de la Jeunesse Réunionnaise (AEJR) et l'Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA). En 2014, le Département a mis en place un dispositif d'AEMO renforcées assuré en interne par les équipes de travailleurs sociaux, afin d'intensifier les interventions en direction du jeune et de sa famille et d'éviter le placement. En effet, en 2013, le Département a mis en place un dispositif



d'AEMO en interne, mis en œuvre par les équipes des travailleurs sociaux, avec la possibilité de réaliser des mesures d'AEMO renforcées afin d'intensifier les interventions en direction du jeune et de sa famille et d'éviter le placement.

DES MESURES D'AIDE ET PROTECTION

LA MISSION ADOPTION

Cette mission d'adoption s'organise autour de quatre volets :

- l'agrément et le suivi des familles adoptantes. Le Département est compétent pour l'agrément des familles qui souhaitent adopter un enfant. Après investigations, une commission d'agrément émet un avis avant décision du Président du Conseil Départemental. L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans. En 2019, 195 familles ont ainsi été agréées ;
- l'adoption des pupilles de l'État. L'obtention de l'agrément permet de postuler pour adopter un enfant pupille de l'État en France et/ou de s'orienter vers l'adoption internationale. Ces familles agréées sont proposées par le service de l'ASE au tuteur et Conseil de famille qui ont pour mission de consentir à l'adoption de l'enfant et de choisir la famille à laquelle sera confié l'enfant. En moyenne, une dizaine d'adoptions aboutit chaque année ;



- l'accompagnement des jeunes sous tutelle de l'État. En 2019, on dénombrait 36 pupilles de l'État à La Réunion. Leur prise en charge s'effectue en lien direct avec les services de l'État assurant le rôle de tuteur ;
- la recherche des origines et consultation des dossiers. Toute personne qui a été confiée à l'ASE et qui recherche ses origines personnelles, quel que soit son statut, peut avoir accès aux documents administratifs qui constituent son dossier. Le Conseil Départemental est chargé d'effectuer les recherches auprès des services internes, des archives intermédiaires et Départementales. Chaque personne requérante est rencontrée dans le cadre d'un entretien individuel pour faciliter la consultation.

LES ENFANTS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

La Réunion compte à l'heure actuelle 1974 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), 836 assistant familiaux et 1960 places agréées.

Consciente des enjeux liés aux difficultés d'adaptation des places d'accueil aux besoins, la Collectivité expose son plan d'actions en faveur des enfants pour les 5 années à venir...

En 2018, sur les 2 234 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), 77 % ont été accueillis en familles d'accueil, 15% ont été placés en établissements sociaux (Maisons d'Enfants à Caractère Social et Foyers de l'Enfance).

Dans les familles d'accueil, au début de l'année 2019, on comptait 822 assistants familiaux avec 1 956 places agréées.

En 2022, sur les quelques 2 400 enfants en placement à l'ASE, 75 % sont placés en famille d'accueil chez 836 assistants familiaux, 15 % en établissement et 10 % chez un tiers digne de confiance. Ces chiffres ne sont pas fixes, ils subissent une variation de plus ou moins 10 % environ sur l'année. Les départs à la retraite non remplacés en plus du manque d'assistants familiaux et de places adaptées, influent largement sur ces chiffres.

Aujourd'hui, en 2022, l'offre en Établissement ou Service Médico-Social (ESMS) à La Réunion est composée de 17 établissements et services intervenant dans le champ de la protection de l'enfance.

Cela représente une capacité totale autorisée de 726 places (capacité réelle : 655 places) :

- 1 pouponnière de 30 places : l'accueil d'urgence, l'observation et l'orientation d'enfants âgés de 0 à 3 ans
- 2 Foyers Départementaux de l'Enfance (FDE) avec 113 places au total : l'accueil d'urgence, l'observation, l'orientation des enfants et des jeunes âgés de 3 à 18 ans
- 6 Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) avec 415 places au total : 3 principales modalités d'accueil d'enfants et de jeunes âgés de 4 à 18 ans voire 21 ans : internat, Placement Éducatif à Domicile, Accueil de jour



ESPACE
PSYCHO-EDUCATIF

LES ENFANTS DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

- 5 Relais Familiaux (Établissements d'accueil mère-enfants) avec 97 places au total : accueil de femmes mineures et majeures en situation d'isolement avec les enfants de moins de 3 ans ou à naître
- 2 Services associatifs d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) + 1 dispositif départemental, autorisés à mettre en oeuvre au total 2452 mesures ordonnées par le juge des enfants
- 1 Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD ASE) avec l'intervention de TISF et d'AES.

Pour l'année 2022, le budget total attribué par le Département aux ESMS s'élève à 47 941 276 €.

LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO SOCIAUX

L'augmentation du nombre de places en établissement constitue un enjeu majeur pour le Département dans l'exercice de sa mission obligatoire de protection de l'enfance.

Sur les 2500 enfants accueillis, sont recensées 420 fratries représentant 1220 enfants.

La loi du 7 février 2022, relative à la protection des enfants, prévoit des mesures visant à améliorer la situation des enfants placés et notamment l'interdiction de séparer les fratries, sauf dans le cas où cela correspond à l'intérêt de l'enfant.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance dans laquelle le Département de La Réunion s'est engagé, une programmation de création de places à destination des Fratries a été élaborée, notamment par le biais d'ouverture de villages d'enfants à l'horizon 2024.



Aussi, la collectivité a adopté, en juin 2022, une stratégie départementale jusqu'à l'horizon 2027, visant à la création de places supplémentaires en établissement, afin de répondre aux évolutions légales et dans l'objectif de poursuivre la diversification de l'offre sur le territoire réunionnais.

LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Les perspectives d'évolution de l'offre en ESMS visent trois principaux objectifs.

1 - L'augmentation de l'offre d'accueil d'urgence existante à court terme (2022-2023) au travers de la création de 78 places supplémentaires :

- + 41 places avec la création de 6 unités supplémentaires rattachées aux 2 foyers de l'enfance existants, à savoir :
 - Foyer Nord-Est : 14 places fratries et 9 places adolescents
 - Foyer de Terre Rouge : 12 places fratries et 6 places adolescents
- + 37 places avec l'ouverture en 2023 du Foyer de Saint-Leu, à savoir :
 - 10 places en pouponnière
 - 9 places fratries (4/11 ans)
 - 9 places adolescentes (12/18 ans)
 - 9 places adolescents (12/18 ans)

2 - L'amélioration du cadre architectural des établissements de protection de l'enfance :

- Réhabilitation du Foyer de Terre Rouge et des unités du Foyer Nord-Est
- Accompagnement du Département des projets portés par le secteur associatif autorisé.

3 - L'augmentation et la diversification de l'accueil en établissement à moyen/ long terme (2024/2027)

Entre 2022 et 2027, le Département procèdera à la création de 223 nouvelles places d'accueil en établissement pour un budget annuel supplémentaire à terme de 16 Millions d'euros, soit :



- 80 places en Village d'enfants, réparties sur 4 unités de vie couvrant les 4 microrégions du territoire
- 68 places en Foyer de l'enfance
- 10 places en pouponnière
- 32 places en MECS
- 21 places en centre parental
- 12 places en Lieux de Vie et d'Accueil (LVA)

LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION



LA FAMILLE D'ACCUEIL OU LE MÉTIER D'ASSISTANT FAMILIAL

Aujourd'hui à La Réunion, 1 974 enfants sont confiés aux 850 assistants familiaux de l'île.

L'assistant(e) familial(e) a pour rôle principal d'offrir à un enfant séparé de sa famille des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation.

Il (elle) accompagne, ainsi, l'enfant ou l'adolescent au quotidien en lui fixant un cadre éducatif structurant avec des repères et des limites.

L'assistant(e) familial(e) soutient et accompagne également l'enfant dans sa scolarité, sa santé. Il (elle) collabore et participe avec l'équipe pluridisciplinaire composée d'un travailleur social, d'un psychologue, d'un cadre technique social... (l'ASSFAM est un travailleur social et donc un membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire) à la mise en œuvre des projets individuels en lien avec la famille de l'enfant placé. Enfin, en tant que partenaire, il (elle) assiste aux instances techniques des Maisons Départementales (ex-GUT).

LES MISSIONS DE L'ASSISTANT FAMILIAL

- Accueillir à temps complet au sein de sa famille de un à trois jeunes en difficulté confiés au Conseil départemental dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance.
- Apporter à ces jeunes un cadre sécurisant favorisant leur épanouissement physique, intellectuel et affectif et leur évolution.
- Participer à la mise en œuvre du projet pour le jeune accueilli avec les services sociaux territoriaux. La loi n° 2005- 706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux distingue et définit les professions d'assistant familial, recevant dans leur sphère familiale à titre permanent des enfants à la demande de l'ASE ou du Juge des enfants, et celle d'assistant maternel, qui accueille à son domicile de jeunes enfants confiés ponctuellement par leurs parents.
- Apporter au quotidien de l'attention et des soins au jeune confié
- Assurer le développement physique, intellectuel et affectif du jeune
- Accompagner le jeune dans sa relation avec sa propre famille
- Participer aux échanges et aux actions avec l'équipe éducative (travailleur social, référent, psychologue, et chef de service) autour du projet de l'enfant.

CONTACTS PRESSE

Département de La Réunion
Direction de la Communication

Virginie Elsass • 0692 974 389
virginie.elsass@cg974.fr

Pana Rakoto • 0692 974 533
pana.rakoto@cg974.fr